

# LES GUEULETONS D'UNE DÉBITRICE.

Jules MOINAUX (1815-1895)

**1881**

Texte établi par Paul FIÈVRE, novembre 2021

Publié par Ernest, Gwénola et Paul Fièvre pour Théâtre-Classique.fr,  
Décembre 2021. Pour une utilisation personnelle ou pédagogique  
uniquement. Contactez l'auteur pour une utilisation commerciale des  
oeuvres sous droits.

# LES GUEULETONS D'UNE DÉBITRICE.

par JULES MOINEAUX, rédacteur de la Gazette des  
Tribunaux.

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue  
SOUFFLOT, 20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

**1881. Tous droits réservés.**

## **PERSONNAGES.**

LE NARRATEUR.

LE PRÉSIDENT.

MADAME GOUSSELON, portière et prévenue.

LE PLAIGNANTE, créancière et blanchisseuse.

*Nota : Extrait de MOINAUX, Jules, "Les tribunaux comiques", Paris, Chevalier-Marescq éditeur, 1881. pp 359-362*

# LES GUEULETONS D'UNE DÉBITRICE.

## LE NARRATEUR.

Monsieur Dimanche: personnage d'un créancier de Molière dans Don Juan.

Qu'un créancier ne reçoive pas son dû et se retire pacifiquement devant les habiles paroles de son débiteur, rien de plus naturel ; mais qu'au lieu de son argent il reçoive des injures et des coups, c'est ce que Monsieur Dimanche lui-même n'aurait pas toléré.

Madame Gousselon, portière, commence, il est vrai, par donner des explications et ne recourt aux moyens violents qu'à la dernière extrémité ; mais enfin, les extrémités arrivant, la mauvaise débitrice gâte tout à fait ses affaires.

Madame Gousselon est, paraît-il, criblée de dettes criardes. Aux fournisseurs qui viennent chaque jour la relancer, elle répond que la misère est grande, que les locataires sont tous des pingres qui se chauffent au gaz pour ne pas donner la bûche au portier, qui se refusent à payer l'amende quand ils rentrent après minuit, et qui lésinent de plus en plus sur les étrennes.

À sa blanchisseuse aussi, elle donne ces raisons ; mais comme elle lui donne aussi son linge, la blanchisseuse voit sur les serviettes des traces qui trahissent des habitudes de ripaille. Or, au reproche par elle adressé à Madame Gousselon, relativement à ces habitudes, la concierge a répondu comme les généraux de la garde, qui aiment mieux mourir que de se rendre. De là une avanie des voies de fait et un procès correctionnel dans lequel Madame Gousselon est prévenue. « C'est tout de même un peu drôle, dit-elle à la plaignante, qu'à présent on vienne fourrer le nez dans la subsistance du monde. D'ailleurs, m'en avez-vous vu manger de l'oie ? »

## LA PLAIGNANTE.

Avec ça que vous venez me chercher ces jours-là ! Monsieur le juge, je viens me plaindre de la brutalité de Madame, que, d'abord, je ne sais pas dans quelle écurie elle a été élevée.

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT.**

Épargnez-vous les réflexions ; la prévenue vous a frappée ?

**LA BLANCHISSEUSE.**

Oui, monsieur le juge, d'un coup de castrolle qu'elle avait à la main, et ça parce que je lui disais : « Madame, quand on doit des mille et des cent à sa blanchisseuse...».

| Castrolle : casserolle.

**LA PRÉVENUE.**

Oh ! Sept francs seize sous.

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT.**

N'interrompez pas.

**LA BLANCHISSEUSE.**

Que je lui dis : « On ne se gave pas tous les jours que Dieu fait, de volailles, comme vous en abusez, au vu et connu de toute la maison et des voisins, au point que vos serviettes sont pleines de graisse. »

**LA PRÉVENUE.**

Faudrait peut-être manger des queues de lapin.

**LA BLANCHISSEUSE.**

La chose n'est pas à mon égard que vous mangiez ce que vous voudrez. Si ça vous fait plaisir, mangez de l'oie, du dindon, du rhinocéros, du veau marin, vous pouvez vous en bourrer, ça m'est égal, pourvu que vous me payiez. Quand on a plus de dettes, criantes sur la tête qu'on n'a des cheveux dans le dos... non... je veux dire... au contraire... ça ne fait rien, on ne se fourre pas des oies à chaque instant, que vous êtes connue pour votre bec fin.

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT.**

Voyons, femme Gousselon, reconnaissez-vous avoir frappé la plaignante ?

**LA PRÉVENUE.**

Je suis incapable de mentir ; d'ailleurs il y avait plus de cinquante personnes à la porte. Je ne le renie pas, mais, Seigneur ! Si vous aviez vu la scène que madame m'a faite !

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT.**

Enfin, vous convenez du fait, c'est bien ; taisez-vous.

**LA PRÉVENUE.**

Qu'on me condamne, j'irai dans les bois manger des glands, des marrons d'Inde, des champignons venimeux pour faire plaisir à madame.

*Le tribunal condamne l'épicurienne portière à huit jours de prison et seize francs d'amende. Et voilà comment l'oie, qui a sauvé Rome, a perdu une portière. Il est vrai qu'ici il s'agit de la graisse.*

**FIN**

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue SOUFFLOT,  
20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881



## PRESENTATION des éditions du THEÂTRE CLASSIQUE

Les éditions s'appuient sur les éditions originales disponibles et le lien vers la source électronique est signalée. Les variantes sont mentionnées dans de rares cas.

Pour faciliter, la lecture et la recherche d'occurrences de mots, l'orthographe a été modernisée. Ainsi, entre autres, les 'y' en fin de mots sont remplacés par des 'i', les graphies des verbes conjugués ou à l'infinitif en 'oître' est transformé en 'aître' quand la graphie moderne l'impose. Il se peut, en conséquence, que certaines rimes des textes en vers ne semblent pas rimer. Les mots 'encor' et 'avecque' sont conservés avec leur graphie ancienne quand le nombre de syllabes des vers peut en être altéré. Les caractères majuscules accentués sont marqués.

La ponctuation est la plupart du temps conservée à l'exception des fins de répliques se terminant par une virgule ou un point-virgule, ainsi que quand la compréhension est sérieusement remise en cause. Une note l'indique dans les cas les plus significatifs.

Des notes explicitent les sens vieillis ou perdus de mots ou expressions, les noms de personnes et de lieux avec des définitions et notices issues des dictionnaires comme - principalement - le Dictionnaire Universel Antoine Furetière (1701) [F], le Dictionnaire de Richelet [R], mais aussi Dictionnaire Historique de l'Ancien Langage Français de La Curne de Saint Palaye (1875) [SP], le dictionnaire Universel Français et Latin de Trévoux (1707-1771) [T], le dictionnaire Trésor de langue française tant ancienne que moderne de Jean Nicot (1606) [N], le Dictionnaire etymologique de la langue française par M. Ménage ; éd. par A. F. Jault (1750), Le Dictionnaire des arts et des sciences de M. D. C. de l'Académie française (Thomas Corneille) [TC], le Dictionnaire critique de la langue française par M. l'abbé Feraud [FC], le dictionnaire de l'Académie Française [AC] suivi de l'année de son édition, le dictionnaire d'Emile Littré [L], pour les lieux et les personnes le Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie de M.N. Bouillet (1878) [B] ou le Dictionnaire Biographique des tous les hommes morts ou vivants de Michaud (1807) [M].